

Au poste-frontière de Menton, carrefour des migrants : « On ne m'a rien expliqué, juste pris mes empreintes »

Le point de passage entre l'Italie et la France voit arriver de nombreuses personnes désireuses de s'installer en Europe. Elles sont souvent refoulées vers l'Italie, sans toujours respecter leurs droits, déplorent les associations de défense des migrants.

La petite route qui serpente à flanc de montagne, en surplomb de la Méditerranée, Marouane Youssfi la remonte à regret, ce matin d'avril. Il vient d'être éloigné de France où il comptait se rendre, en montant dans le train à l'aube à la gare de Vintimille, en Italie. La police a contrôlé le Marocain de 28 ans au premier arrêt après la frontière, en gare de Menton-Garavan (Alpes-Maritimes).

Avec lui, ils sont une poignée de migrants – du Maroc mais aussi de Tunisie, d'Egypte et du Pakistan – à avoir été interpellés et amenés au poste-frontière de Menton. Certains parmi eux veulent rejoindre l'Espagne ou les Pays-Bas. En quelques heures, les forces de l'ordre ont pris leurs empreintes, une photo et, constatant qu'ils se trouvaient en situation irrégulière, elles les ont conduits à quelques mètres de là, au poste de police italien. Retour à l'envoyeur.

« *On va retenter* », promet Marouane Youssfi. Le jeune homme n'a rien à perdre. Il est en Europe depuis 2019, il a échoué à obtenir l'asile en Autriche, puis en Suisse. Il veut désormais tenter sa chance en France. D'ailleurs, il aurait dit aux policiers français vouloir solliciter une protection internationale, sans succès.

Nouveau cadre juridique

Une [décision du Conseil d'Etat du 2 février](#) est pourtant venue rappeler le cadre juridique qui s'applique lors des contrôles aux frontières intérieures à l'espace Schengen, rétablis de façon continue depuis 2015. « *Quand la personne n'est ni un mineur isolé, ni un demandeur d'asile, on lui applique une procédure de réadmission en Italie* », résume-t-on au ministère de l'intérieur.

Matloub Hussain et Shazhad Amir discutent avec un interprète le long de la route entre l'Italie et la France, à quelques dizaines de mètres du poste frontière, à Grimaldie, en Italie, le 23 avril 2024. SAMUEL GRATACAP POUR « LE MONDE »

Les associations de défense des migrants espéraient que la décision serait l'occasion de mettre fin aux pratiques qu'elles jugent illégales et que la Défenseure des droits dénonce dans une décision-cadre rendue publique jeudi 25 avril, telles que les refus d'enregistrer les demandes d'asile ou la privation de liberté arbitraire. Mais près de trois mois ont passé et

« Les procédures sont plus formelles et prennent plus de temps mais certaines choses n'ont pas changé, estime Jacopo Colomba, de l'ONG We World, qui réalise des observations quotidiennes à la frontière de Menton. *On empêche toujours les gens de demander l'asile et on les enferme encore plusieurs heures dans des préfabriqués sans qu'ils aient accès à leurs droits.* » Au ministère de l'intérieur, on dit au contraire que si les personnes ne sont pas relâchées au bout de quatre heures, elles sont placées sous le régime de la retenue administrative. « *Le parquet est alors prévenu, les gens se voient proposer la possibilité de voir un avocat ou un médecin* », assure-t-on place Beauvau.

Flux en recul

Sur le terrain, la réalité semble différente. « *On m'a rien expliqué, on a juste pris mes empreintes et pris en photo* », balaye Issam (les personnes citées par leur prénom ont souhaité conserver leur anonymat), un Marocain de 24 ans tout juste réadmis en Italie. Il a vécu cinq ans en Suède, sans parvenir à être régularisé, et voudrait aujourd'hui obtenir des papiers en France.



Lors de la distribution quotidienne du repas du soir par l'ONG Caritas, à Ventimiglia, en Italie, le 23 avril 2024. SAMUEL GRATACAP POUR « LE MONDE »



Sous l'autoroute qui borde la via Tenda et le fleuve Roya, à Ventimiglia, en Italie, le 23 avril 2024.
SAMUEL GRATACAP POUR « LE MONDE »

Dans les Hautes-Alpes, où une route migratoire à travers les cols alpins s'est dessinée il y a plusieurs années, le constat est sensiblement différent. *« On a l'impression que la plupart des gens contrôlés parviennent désormais à passer en France, souligne Michel Rousseau, de Tous Migrants à Briançon. Et dans le meilleur des cas, la police aux frontières de Montgenèvre leur donne un papier avec les indications pour qu'ils se présentent à une structure de premier accueil des demandeurs d'asile. »*

« On est dans une période transitoire, suppose Laure Palun, directrice de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers. Et on se demande comment ça va se passer cet été, si davantage de monde essaye de passer la frontière. »

Depuis le début de l'année, les flux sont en net recul. A peine 230 personnes sont passées par l'accueil de l'association Caritas de Vintimille, en mars, contre 1 700 en 2023 à la même période. Un phénomène à relier à la baisse de plus de 50 % depuis le début de l'année des arrivées par la mer en Italie, en provenance des côtes libyennes et tunisiennes. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, 16 000 personnes ont été débarquées en Italie au 21 avril, contre plus de 36 000 en 2023 sur la même période. Une partie d'entre elles seulement se dirige vers la frontière française.

Parcours d'errance

En attendant, ceux qui butent sur les contrôles policiers à Menton se trouvent souvent dans des parcours d'errance depuis plusieurs années. Sunday et Mercy ont été arrêtés avec leurs deux enfants de 6 ans et 3 ans à Menton-Garavan, dans le train en provenance de l'Italie. Les policiers les ont fait descendre avant de se rendre compte qu'ils étaient dotés de titres de séjour italiens et de documents de voyage leur permettant de passer la frontière. Ils les ont laissés libres sur le quai. « *On veut voir si la situation est meilleure à Nice ou à Toulon* », explique le couple de Nigériens. Ils vivent en Italie depuis presque dix ans mais « *on n'a que des contrats de quelques mois dans la restauration, le nettoyage ou le bâtiment* ».

« *France is good, work is good* », lance, l'air convaincu, Shahzad Amir, un Pakistanais de 27 ans lorsqu'on lui demande pourquoi il a tenté de passer la frontière, alors qu'il vit en Italie depuis quatre ans. « *J'ai échoué à avoir les papiers, je dois aller de l'avant* », dit-il encore, aux côtés d'un compatriote de 32 ans, Matloob Hussain, peu ou prou dans la même situation. Agriculteur dans son pays, il est aujourd'hui prêt à faire « *n'importe quel travail* ». En France, il voudrait aussi demander l'asile. Lui a-t-on offert cette possibilité, alors qu'il vient de passer la nuit dans les locaux préfabriqués de la police aux frontières de Menton ? « *Peut-être, je ne sais pas. Je ne parle pas anglais* », confie Matloob Hussain par l'intermédiaire d'un logiciel de traduction sur son téléphone.